

Comité Opérationnel Vaccination Haute-Loire

06 mai 2021

Situation épidémiologique Haute-Loire

*Point de situation
06 mai 2021*

Au 03 mai 2021: 86 personnes sont hospitalisées en Haute-Loire et dont 9 personnes en service de soins critique dont 8 personnes en réanimation et nous déplorons 244 décès cumulés en milieu hospitalier,

Le taux de positivité (/100 testés) en Haute-Loire s'élève à 11,1% (8,4 % pour la région et 7,4 % pour la France).

Le taux départemental est supérieur aux taux régional et national.

Le taux départemental reste le plus haut de la région.

Les taux d'incidence (nombre de cas / 100 000 habitants) demeurent pour notre département largement supérieurs aux taux régional et national:

- Le taux d'incidence est à 290.4 en population générale (219 pour la région et 224.4 pour la France). **Ce taux d'incidence est le plus élevé de la région, mais il poursuit depuis la fin de semaine dernière une baisse régulière.**

- Le taux d'incidence est à 166.2 pour les plus de 65 ans (127.2 pour la région et 125.9 en France).

Données épidémiologiques 43 du 06 mai 2021 Evolution des hospitalisations pour cause de COVID

Figure. Evolution du nombre de personnes hospitalisées pour COVID-19 et du nombre de nouvelles personnes hospitalisées (moyenne mobile sur 7 jours) pour COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes (Source : SI-VIC)

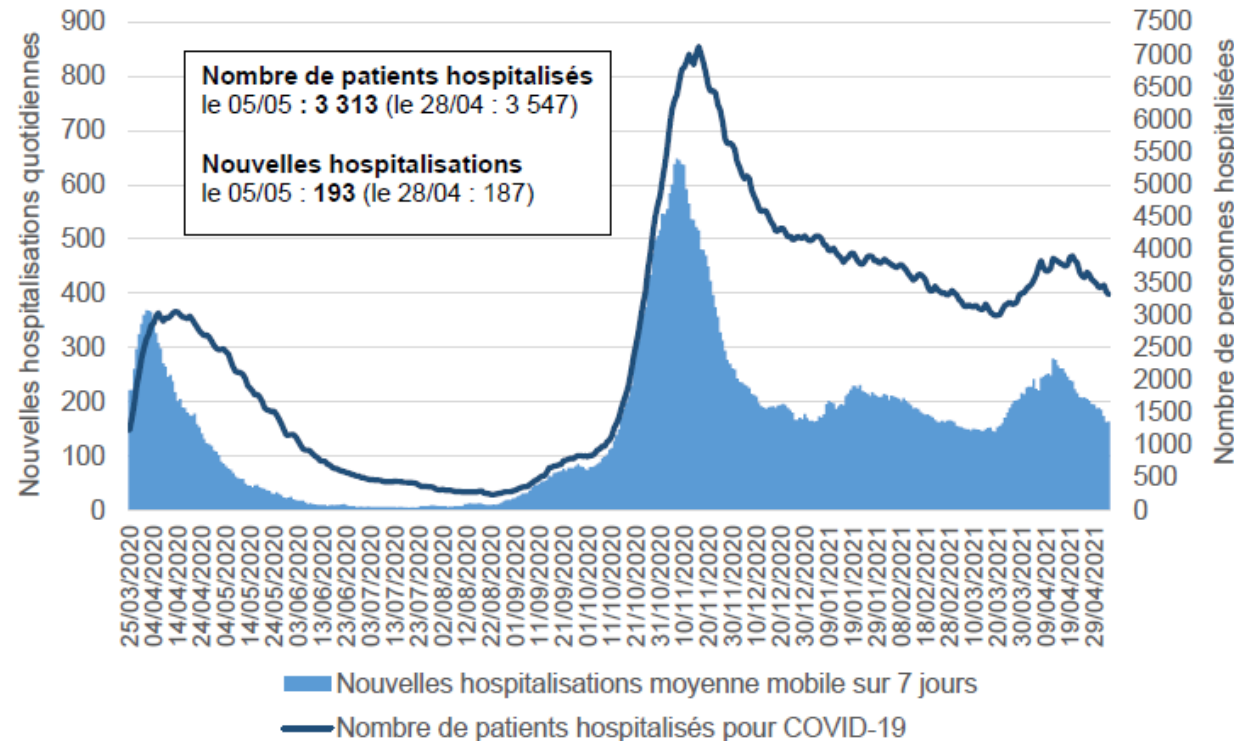
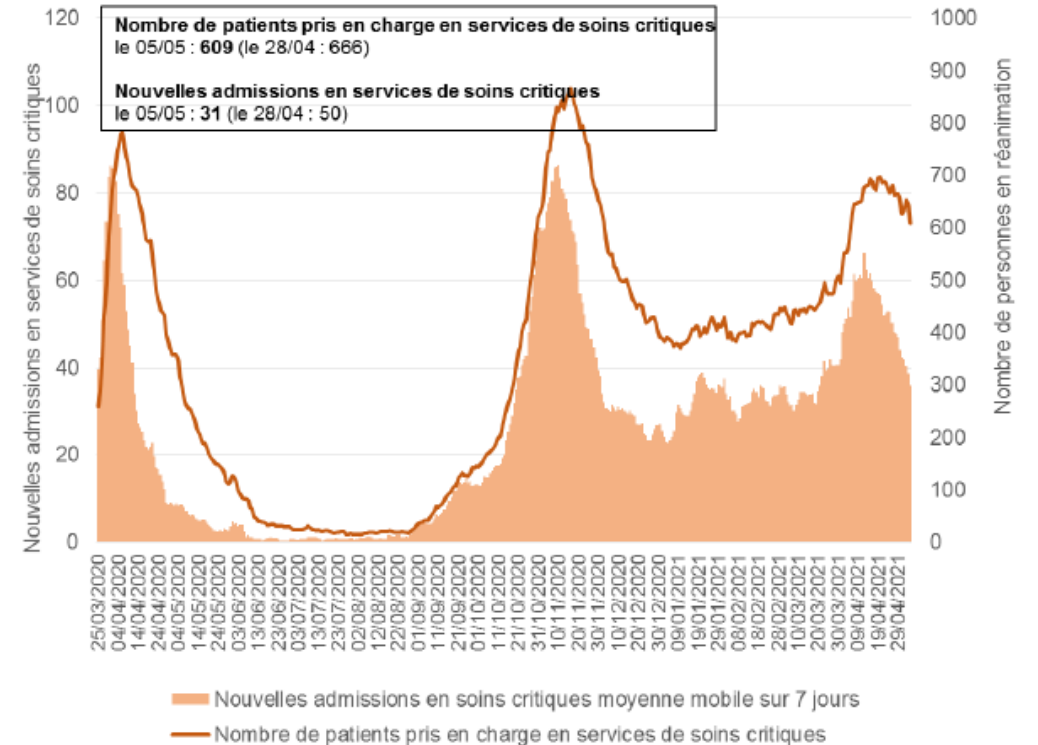


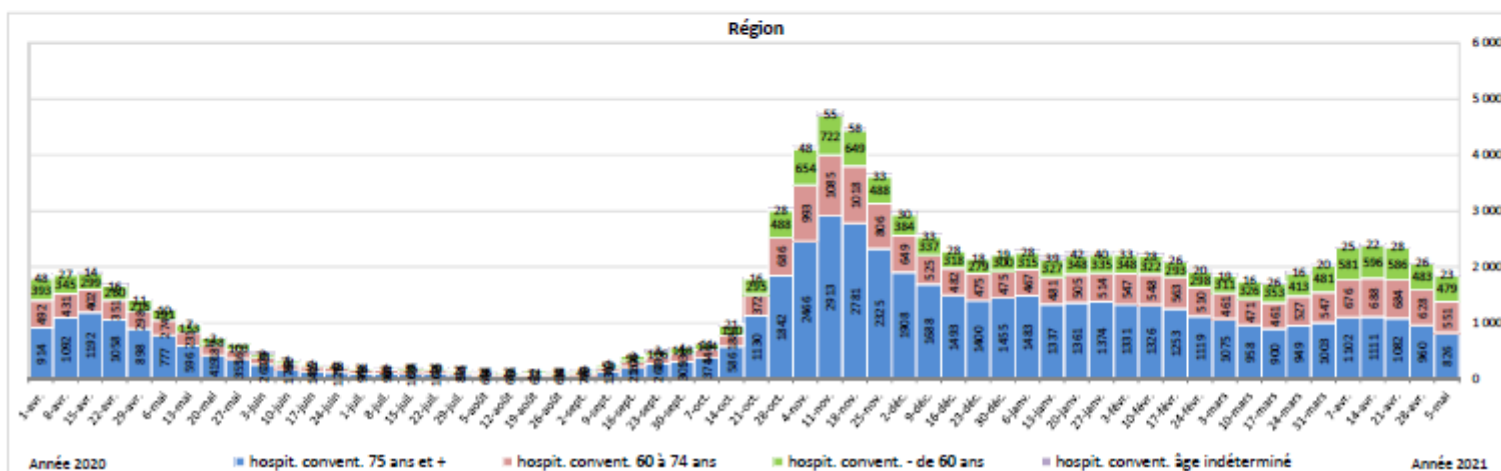
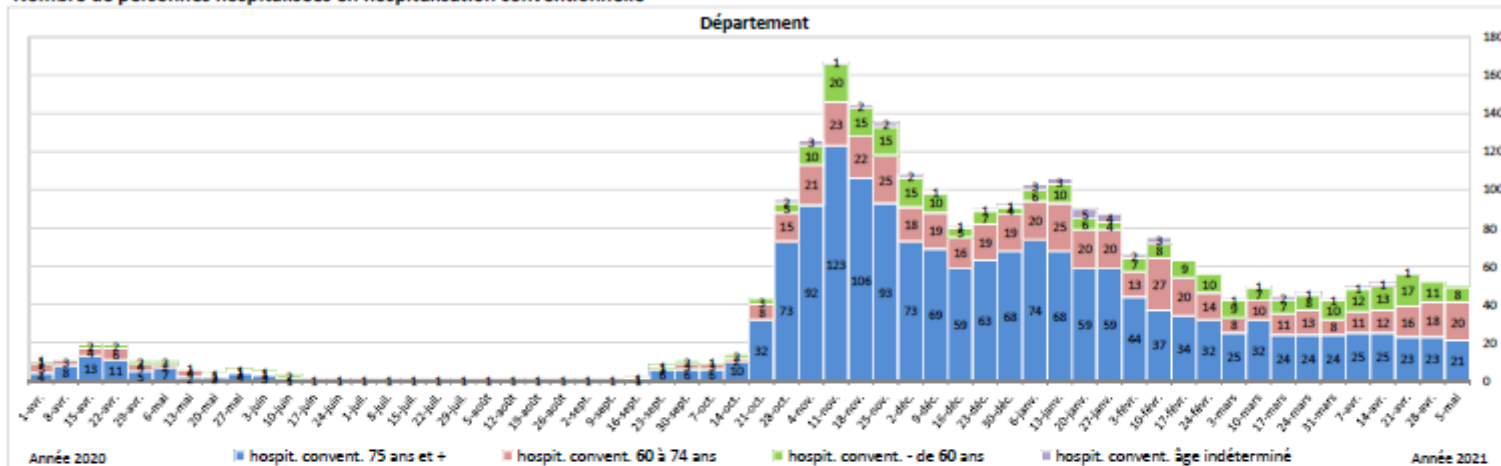
Figure. Evolution du nombre de personnes hospitalisées en services de soins critiques pour COVID-19 et du nombre de nouvelles personnes admises en soins critiques (moyenne mobile sur 7 jours) pour COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes (Source : SI-VIC)



Données épidémiologiques 43 du 06 mai 2021

Nombre de personnes hospitalisées en hospitalisation conventionnelle en Haute-Loire et en région

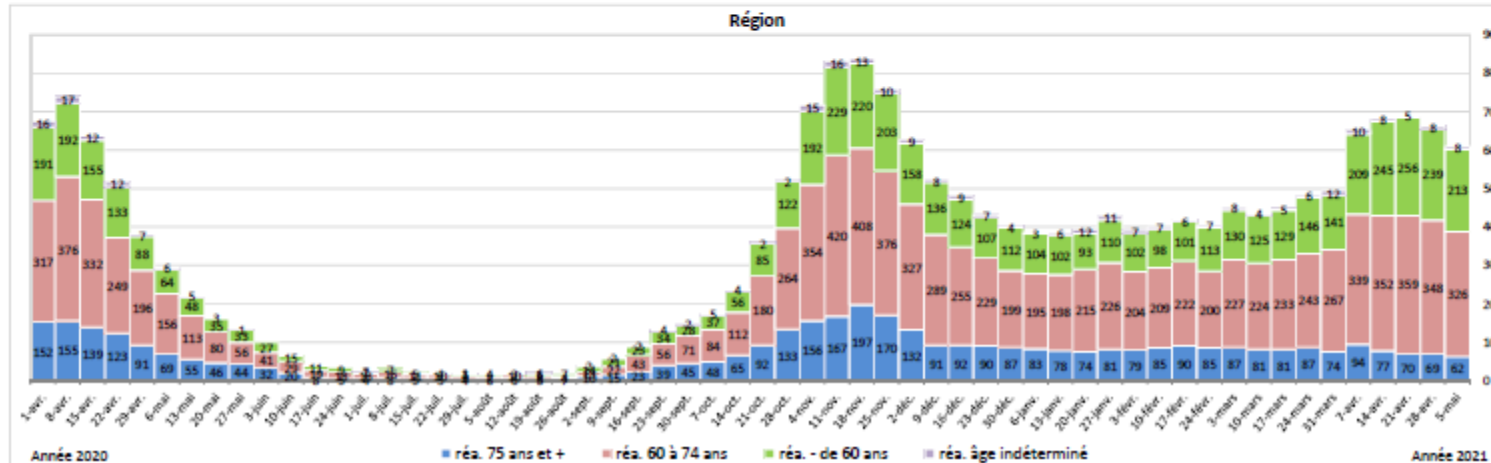
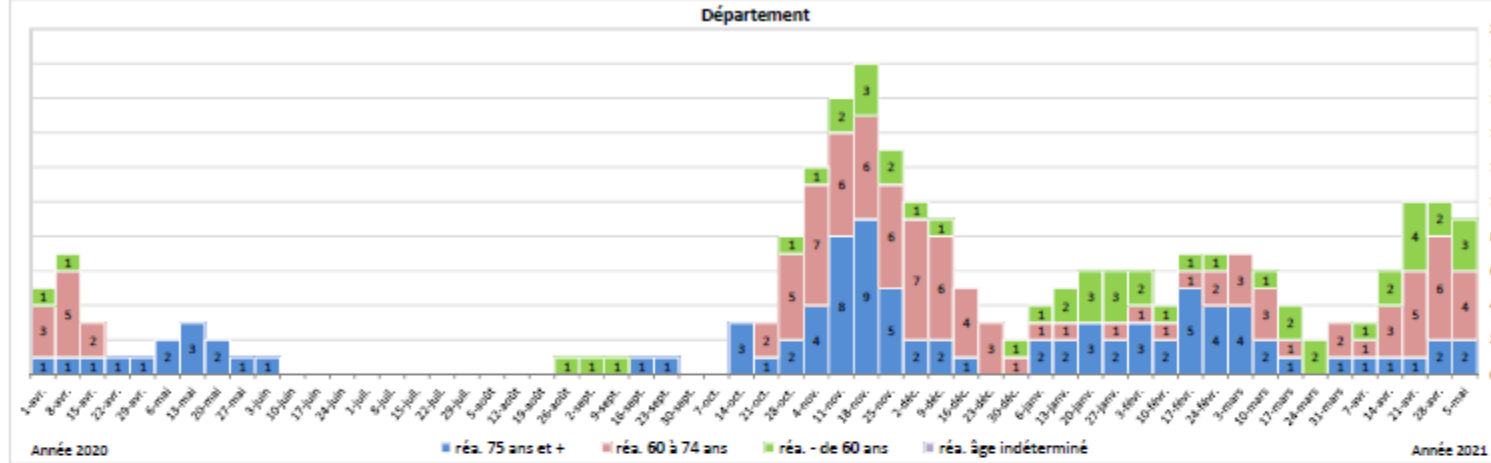
Nombre de personnes hospitalisées en hospitalisation conventionnelle



Données épidémiologiques 43 du 06 mai 2021

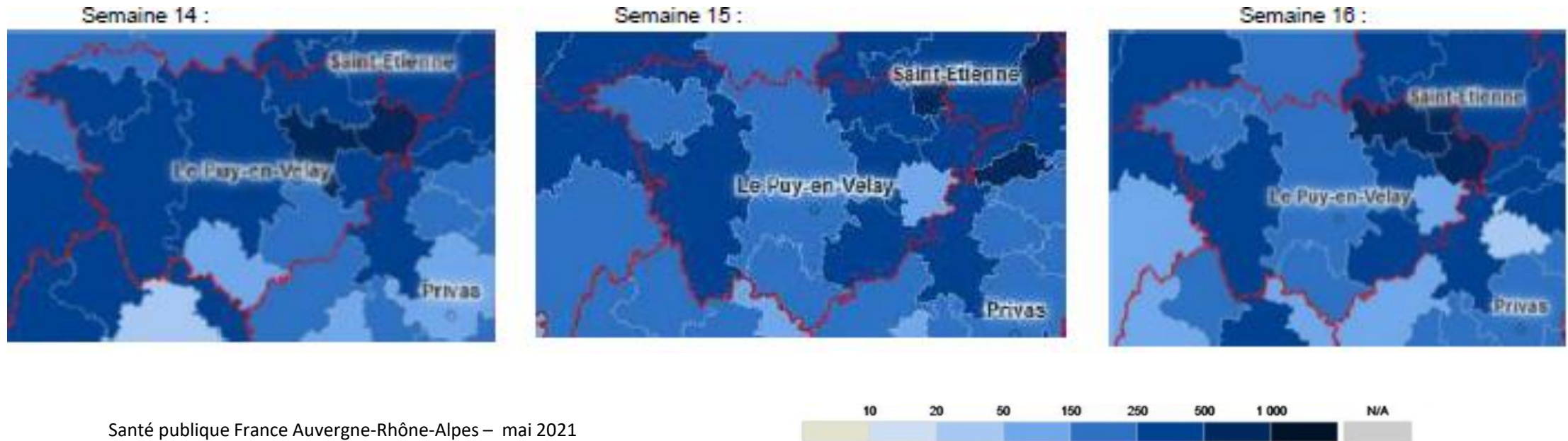
Nombre de personnes hospitalisées en réanimation en Haute-Loire et en région

Nombre de personnes hospitalisées en réanimation



Point épidémiologique par EPCI

Cartes des taux d'incidence (cas confirmés/100 000 habitants) par semaine glissante :



Données épidémiologiques 43

Taux incidence semaines 15 et 16 par EPCI

	Taux positivité semaine 16	Taux incidence semaine 16	Taux incidence semaine 15	Tendance évolution semaine 14 à 15 du taux d'incidence
Région Auvergne Rhone Alpes	11,8	297	336	↘
Département de la Haute-Loire	14,2	383	329	↗
CA du Puy en Velay	11,5	246	207	↗
CC Auzon Communauté	9,5	214	333	↘
CC Brioude Sud Auvergne	9	234	237	⇒
CC Pays de Cayres Pradelles	11,2	231	192	↗
CC des rives du haut Allier	18	502	349	↗
CC des Sucs	17,4	499	383	↗
CC du Haut Lignon	5,6	138	136	⇒
CC du Pays de Montfaucon	15	575	452	↗
CC Loire et Semène	15,5	534	685	↘
CC Marches du velay - Rochebaron	18,9	686	446	↗
CC Mézenc-Loire-Meygal	15,9	405	388	↗

positivité(%)	incidence	évolution
>20	>500	↘
15-19,9	400-499	⇒
10-14,9	300-399	↗
9-9,9	250-299	
7-8,9	200-249	
5-6,9	100-199	
<5	<100	

Sur la semaine du 26 avril au 02 mai, 444 PCR de criblage ont été réalisées.

429 sont positifs au variant V1 (UK) soit 96.6% (89.7% en ARA et 80,8% en France).

5 sont positifs au variant V2 ou V3 (Sud Africain/brésilien) soit 1,1 % (2 % en ARA et 5,5% en France)

Une situation de variant B1-617 (Indien) est présente en Région ARA.

3 situations sont en cours d'investigation.

Aucune situation suspectée ou avérée n'est actuellement présente sur notre département.

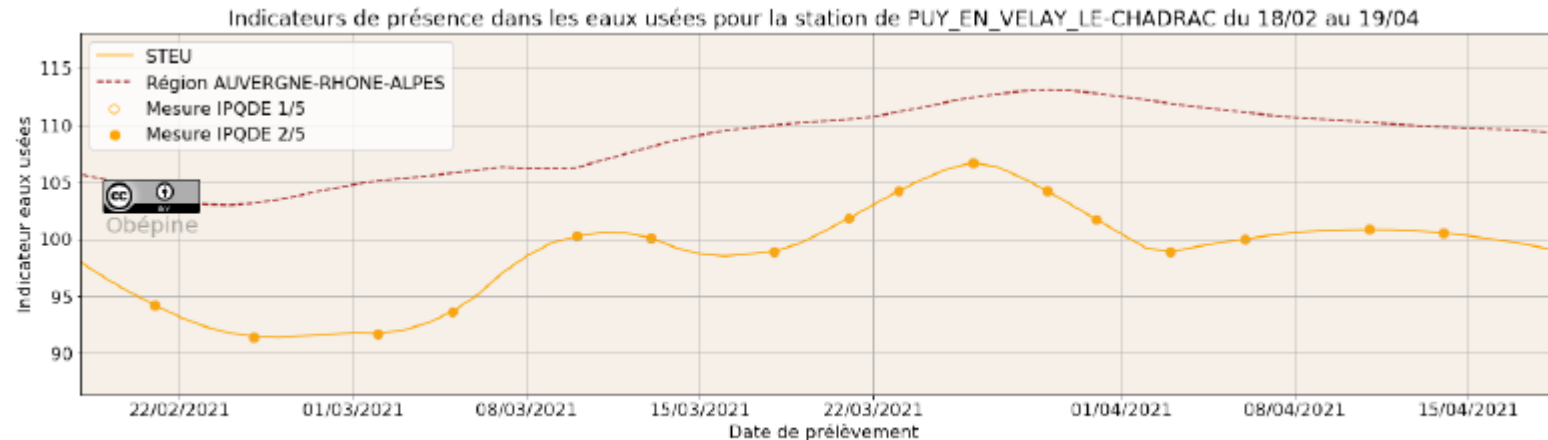
Réseau OBEPINE : Surveillance des EU

Rapport semaine 17:

Le niveau de circulation du virus est assez élevé.

La tendance sur les 30 derniers jours est plutôt stable.

La tendance sur les 7 derniers jours semble à la stable. Cette dernière devra être confirmée par les prochaines analyses.

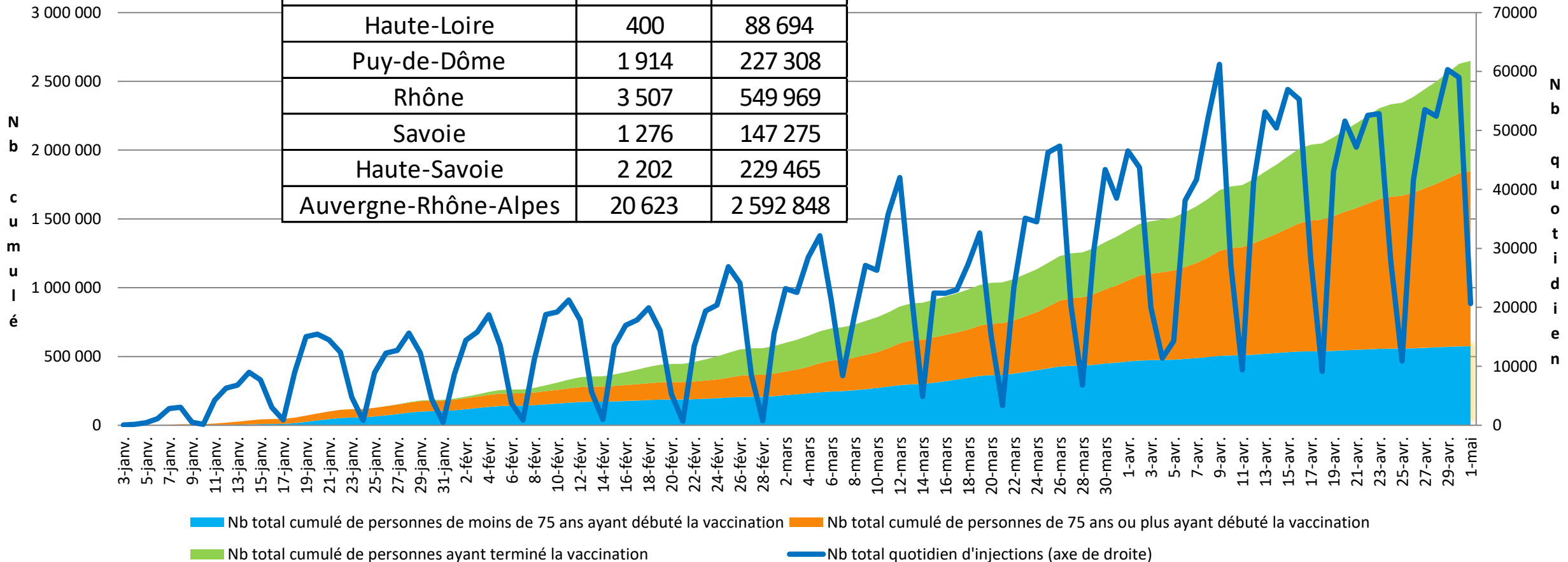


<https://www.reseau-obepine.fr/donnees-ouvertes/>

Vaccination Contre la Covid-19

06 mai 2021

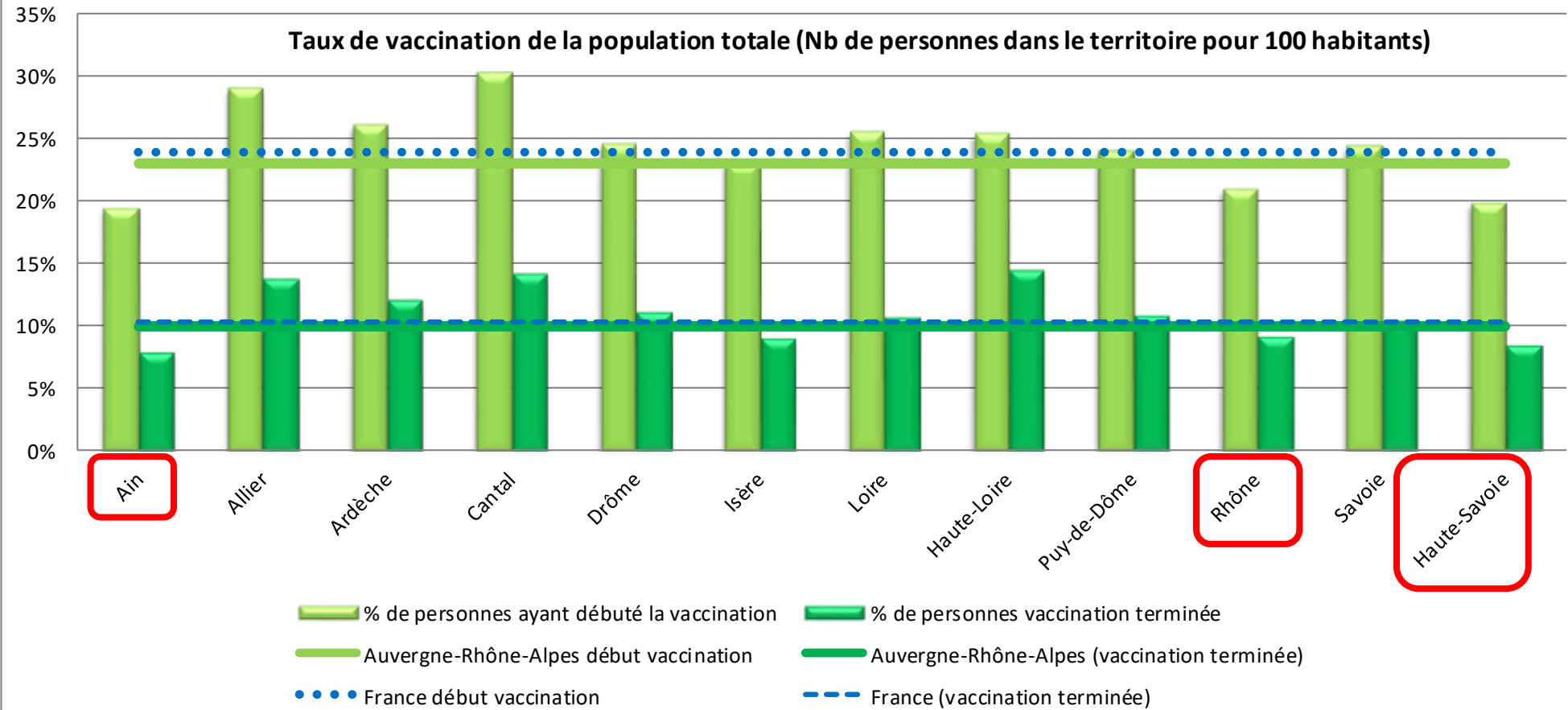
samedi 1 mai 2021	Nb total d'injections	
source = SIVAC / DATA.GOUV	quotidien	cumulé
Ain	2 166	175 584
Allier	829	140 838
Ardèche	999	122 567
Cantal	292	62 912
Drôme	1 795	182 943
Isère	1 549	395 621
Loire	3 694	269 672
Haute-Loire	400	88 694
Puy-de-Dôme	1 914	227 308
Rhône	3 507	549 969
Savoie	1 276	147 275
Haute-Savoie	2 202	229 465
Auvergne-Rhône-Alpes	20 623	2 592 848



Nombre de personnes vaccinées contre le COVID pour 100 habitants au 01/05/2021 par département d'Auvergne-Rhône-Alpes

état d'avancement population totale

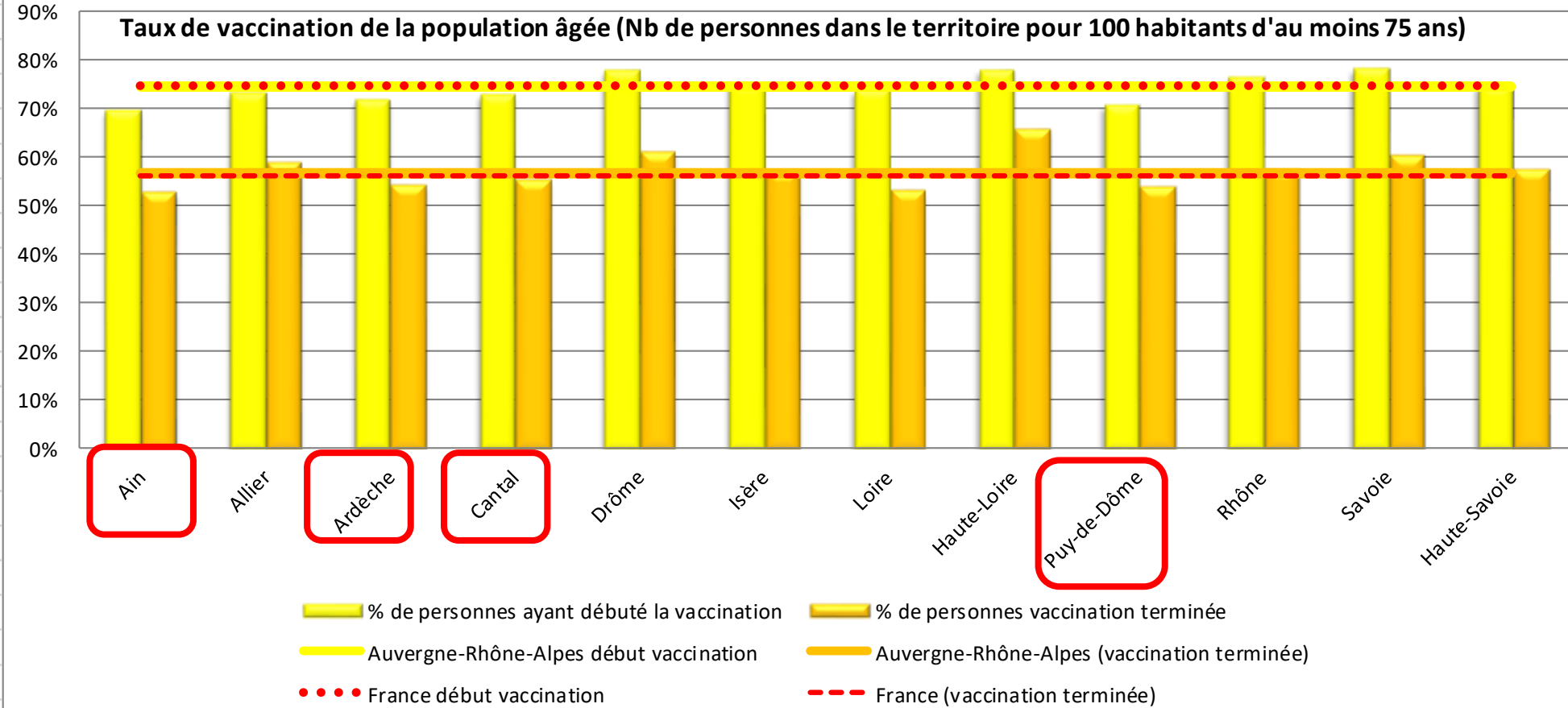
Territoire	Débuté	Fin
Ain	19.5%	8.0%
Allier	29.0%	13.7%
Ardèche	26.0%	12.1%
Cantal	30.3%	14.1%
Drôme	24.6%	11.1%
Isère	23.0%	9.0%
Loire	25.5%	10.7%
Haute-Loire	25.4%	14.4%
Puy-de-Dôme	24.1%	10.8%
Rhône	21.0%	9.2%
Savoie	24.4%	10.4%
Haute-Savoie	19.9%	8.4%
ARA	23.0%	10.0%
France métro.	24.0%	10.4%



source = SIVAC via DATA.GOUV

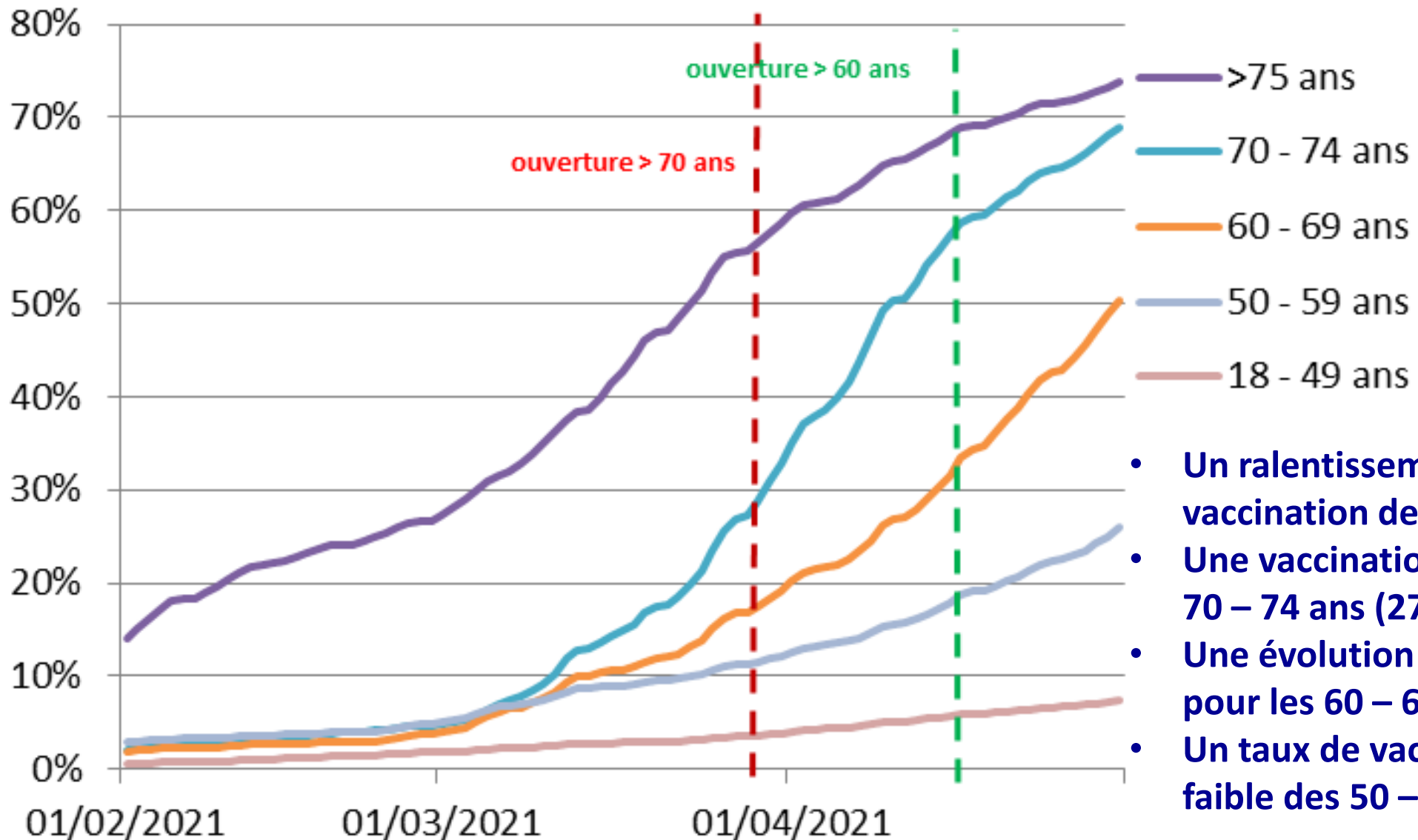
Nombre de personnes âgées vaccinées contre le COVID pour 100 habitants au 01/05/2021 par département d'Auvergne-Rhône-Alpes

Territoire	état d'avancement population âgée 75+	
	Débuté	Fini
Ain	69.6%	52.7%
Allier	73.3%	58.8%
Ardèche	71.9%	54.2%
Cantal	72.9%	55.3%
Drôme	77.7%	61.2%
Isère	75.1%	57.0%
Loire	73.8%	53.0%
Haute-Loire	77.9%	65.7%
Puy-de-Dôme	70.7%	53.8%
Rhône	76.3%	57.4%
Savoie	78.2%	60.3%
Haute-Savoie	74.7%	57.4%
ARA	74.5%	56.8%
France métro.	74.8%	56.1%



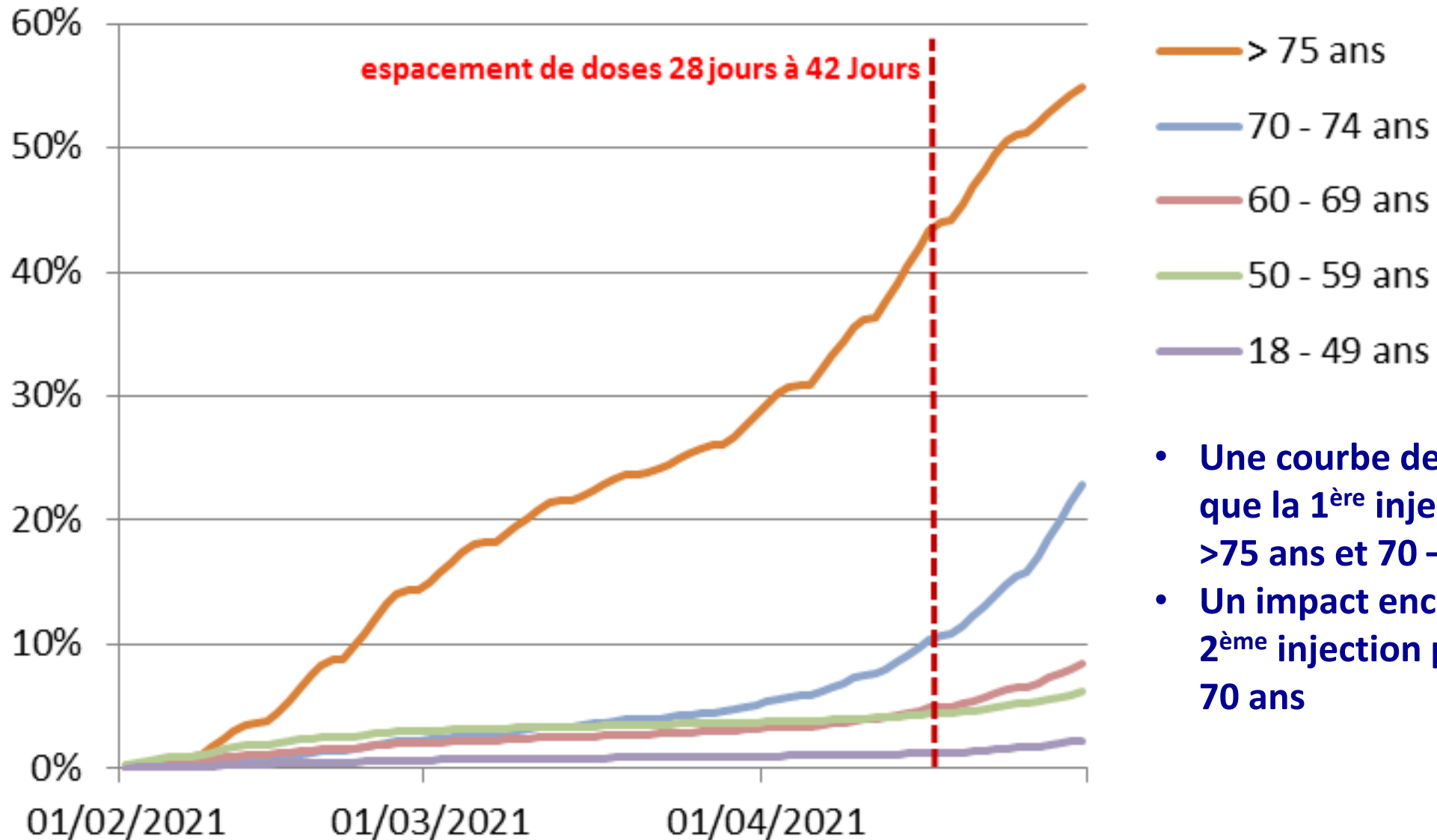
source = SIVAC via DATA.GOUV

Evolution du taux de personnes vaccinées par tranche d'âge – 1^{ère} injection



- Un ralentissement de la vaccination des > 75 ans
- Une vaccination accélérée des 70 – 74 ans (27/03 au 16/04)
- Une évolution plus régulière pour les 60 – 69 ans
- Un taux de vaccination encore faible des 50 – 59 ans

Evolution du taux de personnes vaccinées par tranche d'âge – 2^{ème} injection



- Une courbe de même pente que la 1^{ère} injection pour les >75 ans et 70 – 74 ans
- Un impact encore faible de la 2^{ème} injection pour les moins de 70 ans

Actualités – Textes et instructions

- **DECRET n°2021-506 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Le décret modifie les décrets 2020-1262 (du 16/10/20) et 2020-1310 (du 29/10/20) sur les points suivants :

- Permettre aux professionnels de santé de participer à la campagne de vaccination sans limite d'âge y compris au sein des établissements de santé ou de tout autre organisme,
 - Autoriser les sages-femmes à prescrire autant qu'administrer les vaccins anti-covid à toute personne sous la seule réserve des risques de réaction anaphylactique (antécédents ou lors de la première injection)
-
- **DGS-Urgent n°2021-49 du 30 avril 2021 relatif à l'ouverture de la vaccination à toutes les personnes souffrant de comorbidités de 18 à 49 ans à compter du 1^{er} mai.**
-
- **Circulaire ministère de l'intérieur : Organisation matérielle et déroulement des élections départementales, régionales et des élections aux assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique des 20 et 27 juin 2021.**

Centres de vaccination: points de vigilance

1. Jours fériés

-samedi 8 mai / pont de l'ascension 14 mai /Lundi 24 mai

- Maintien d'une activité dans les centres si nécessaire pour ne pas faire de stock en vaccin ARN
Messagers au-delà de la réserve prudentielle
- Organisation d'opération flash AZ, avec soutien du SDIS et en fonction des réassorts

2. Evolutions au déconfinement

- Maintien dans la mesure du possible des mises à disposition de locaux par les collectivités notamment pour les centres installés dans les gymnases
- Anticiper le retour à leur missions des personnels administratifs mis à disposition par les collectivités territoriales

3. Evolution de la cible vaccinale

Anticiper avec la montée en charge des doses, l'amplitudes des horaires et jours des ouvertures des centres pour s'adapter au rajeunissement du public éligible

4. Perspectives de l'été

Allocations hebdomadaires maintenues malgré les vacances

Retour flux A EHPAD e 30/04/21 :

Le Nb de doses commandées cumulées sur cette quatrième et dernière rotation du flux A (première et deuxième dose) a été de **18 570** doses.

Cette rotation a été quantitativement de la même ampleur que la troisième rotation. Elle répondait à une demande importante de la totalité des structures (et pas seulement des ESMS impactés par les clusters lors des deux vagues épidémiques).

Couverture vaccinale Auvergne-Rhône-Alpes résidents EHPAD et USLD du 27 décembre 2020 au 27 avril 2021 : **96.5 % une dose et 73.5 % deux doses** (vs niveau national 99% et 79.6 %).
Source SPF (flux A et B confondus)

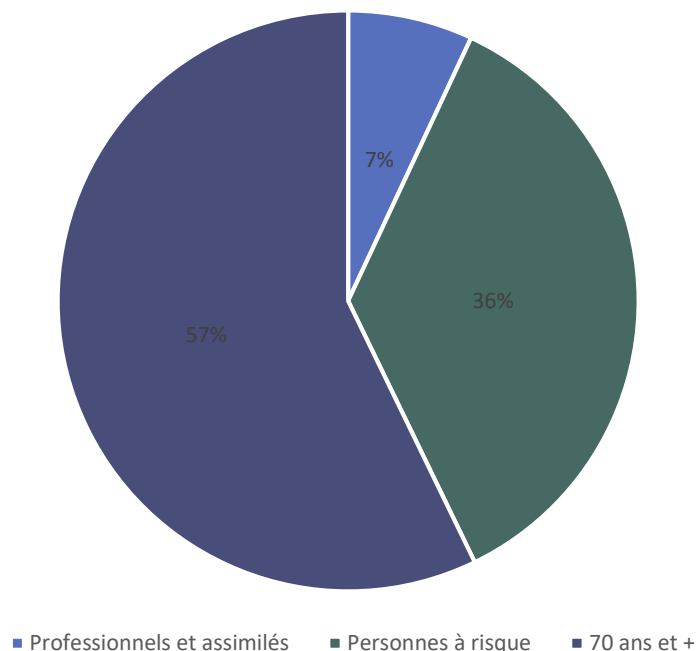
Couverture vaccinale Auvergne-Rhône-Alpes personnel EHPAD et USLD du 27 décembre 2020 au 27 avril 2021 **64.7 % une dose et 39.6 % deux doses** (vs niveau national 76.3 et 48.4 %).

flux A ville:

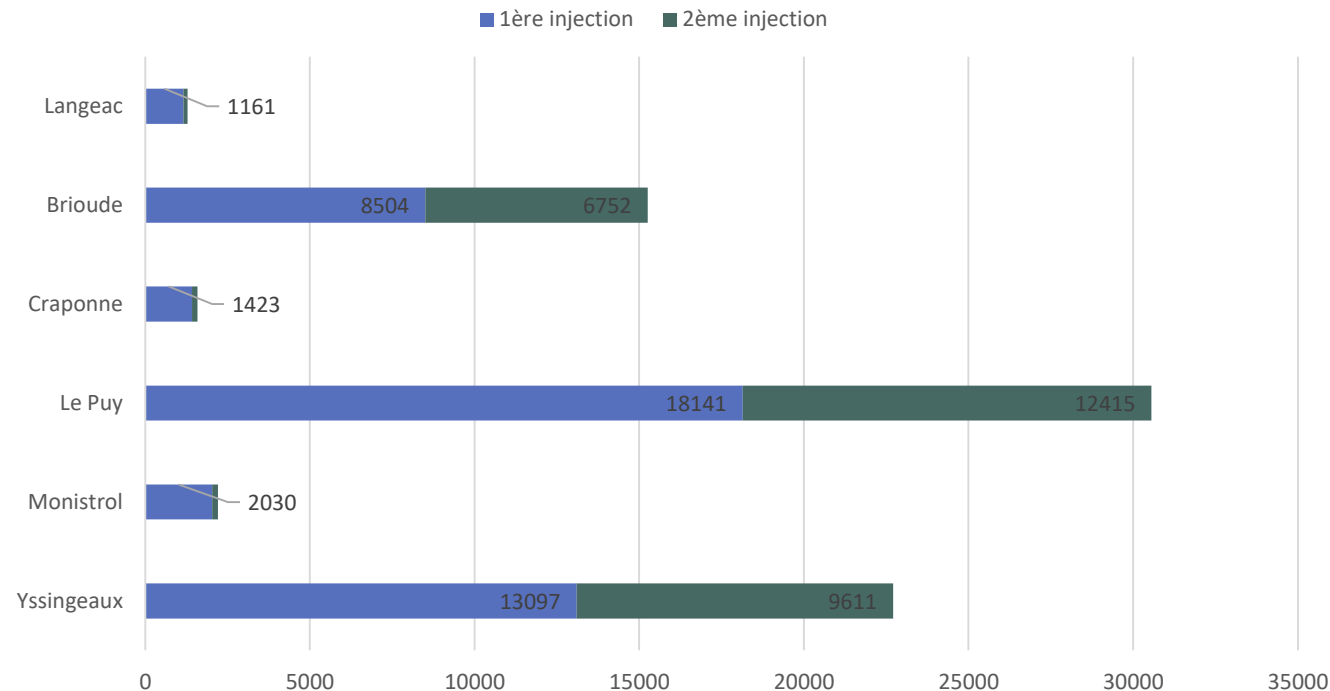
- Pour permettre la vaccination des moins de 55 ans, non éligibles à l’AZ et au Janssen , l’expérimentation Mozelle sur Moderna en ville va être étendue en mai sur des territoires pilotes et devrait être généralisée en juin sur le territoire national en fonction des doses disponibles
- Taux d’utilisation AZ par profession en fonction :
 - 75% des doses livrées pour les médecins
 - 90% pour les pharmaciens
 - 15% pour les infirmiers
- Augmentation des livraisons de Janssen:
 - 400 000 en avril
 - Prévision de 1,4 million en mai
 - Et 5 millions en juin

Points sur les centres de Vaccination

Activité des centres de vaccination par catégorie



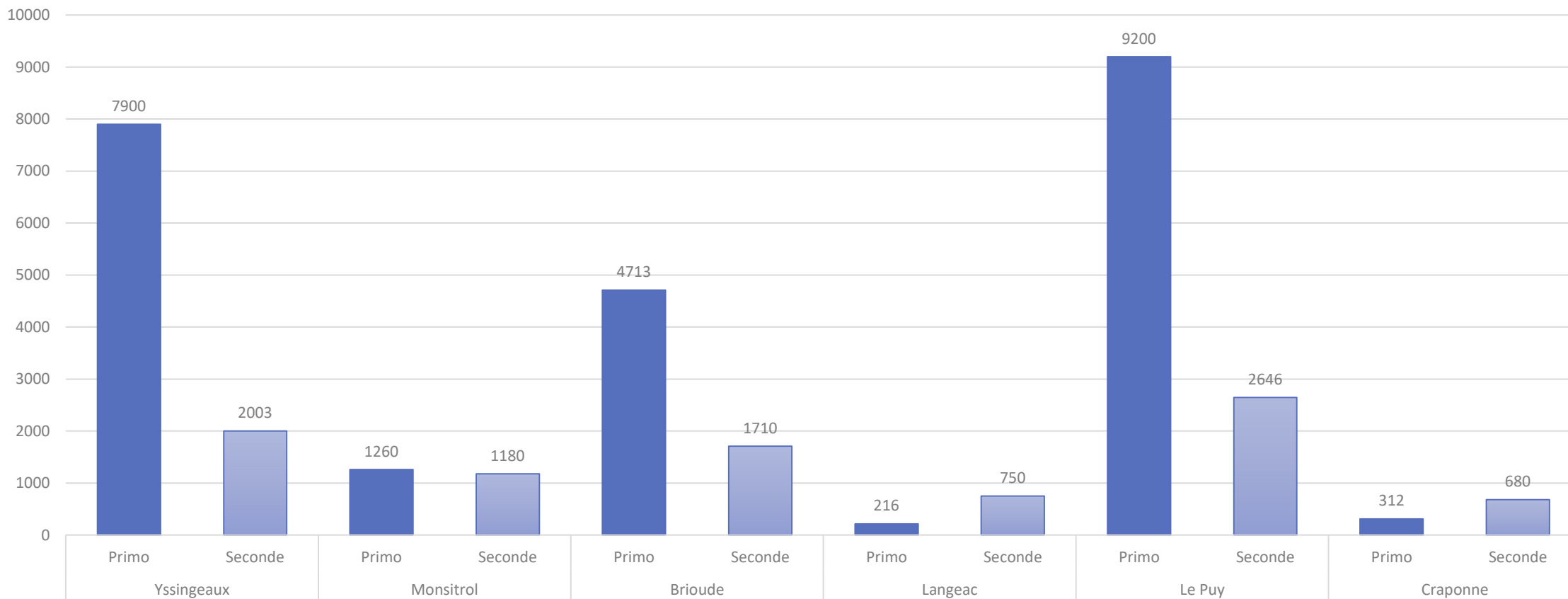
Répartition de l'activité par centre



44 356 patients ont été vaccinés (au moins une injection) au 05/05/2021 (+ 4 851 patients) dans les six centres de vaccination
73 600 injections réalisées (+ 8 568 injections)
29 244 personnes ont d'ores et déjà reçu la seconde injection (schéma vaccinal complet)

Hors EHPAD/USLD, plus de 80% de l'activité de vaccination est réalisée dans les CV de Haute-Loire

Activité prévisionnelle par centre - S.18 à S.20 (trois prochaines semaines)



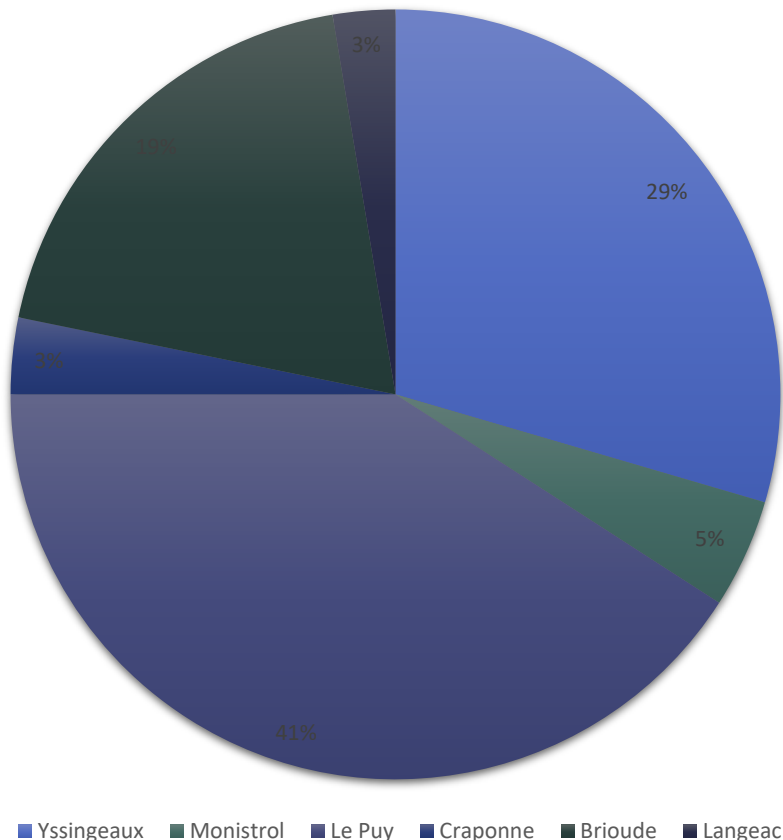
23 385 nouveaux patients vaccinés en primo-injection sur les 3 prochaines semaines (contre 10 856 pour tout le mois d'avril)

8 969 patients recevront leur seconde injection sur les trois prochaines semaines (contre 14 721 pour tout le mois d'avril)

Soit un total de 32 354 injections à réaliser sur les trois prochaines semaines (contre 25 577 pour tout le mois d'avril)

A titre de comparaison, l'activité des 3 prochaines semaines équivaut à près de 50% de l'activité réalisée depuis l'ouverture des centres en janvier (augmentation très nette de la vaccination)

Part d'activité des centres de vaccination



Répartition des parts d'activité par territoire :

Brivadois (Brioude + Langeac) = 22% d'activité

Velay (Le Puy + Craponne) = 44% d'activité

Yssingelais (Yssingaux + Monistrol) = 34% d'activité

Répartition conforme au critère populationnel + de 60 ans

Montée en puissance des trois centres historiques avec un pic en semaine 20 : 11 200 primo-injections

- Le Puy en Velay : 5000 injections / semaine
- Yssingaux : 4000 injections / semaine
- Brioude : 2500 injections / semaine

Les centres se préparent à la montée en charge à venir en juin

A noter :

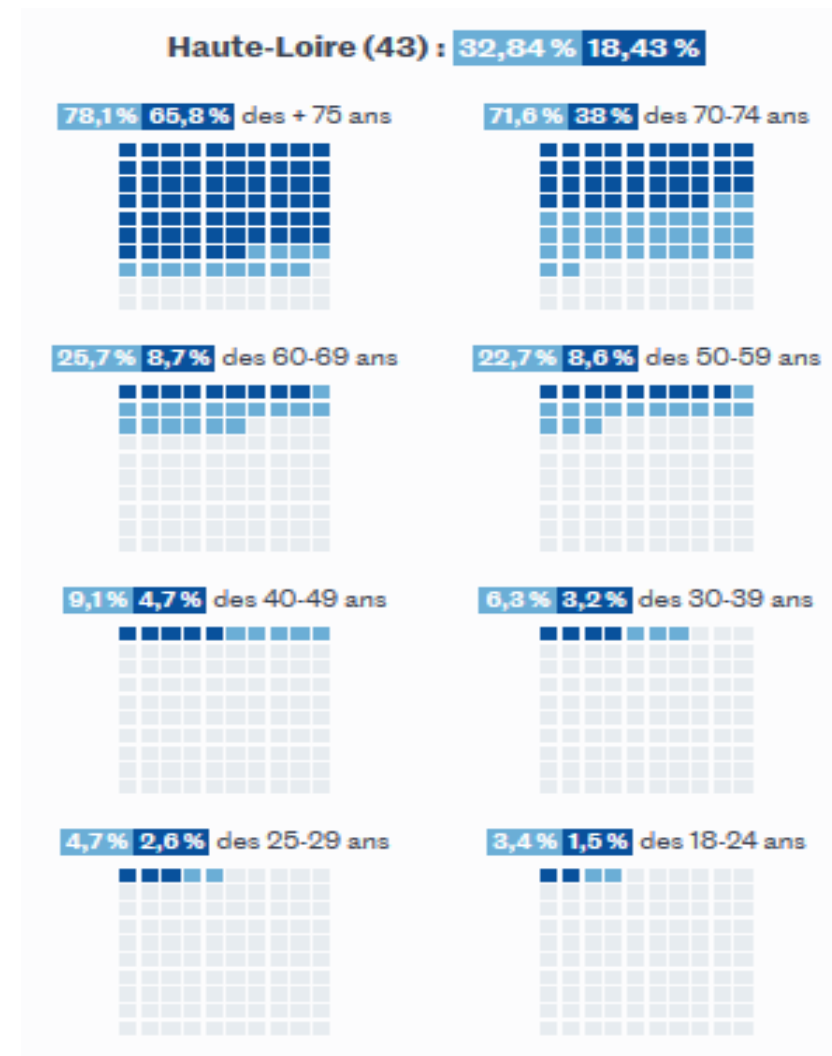
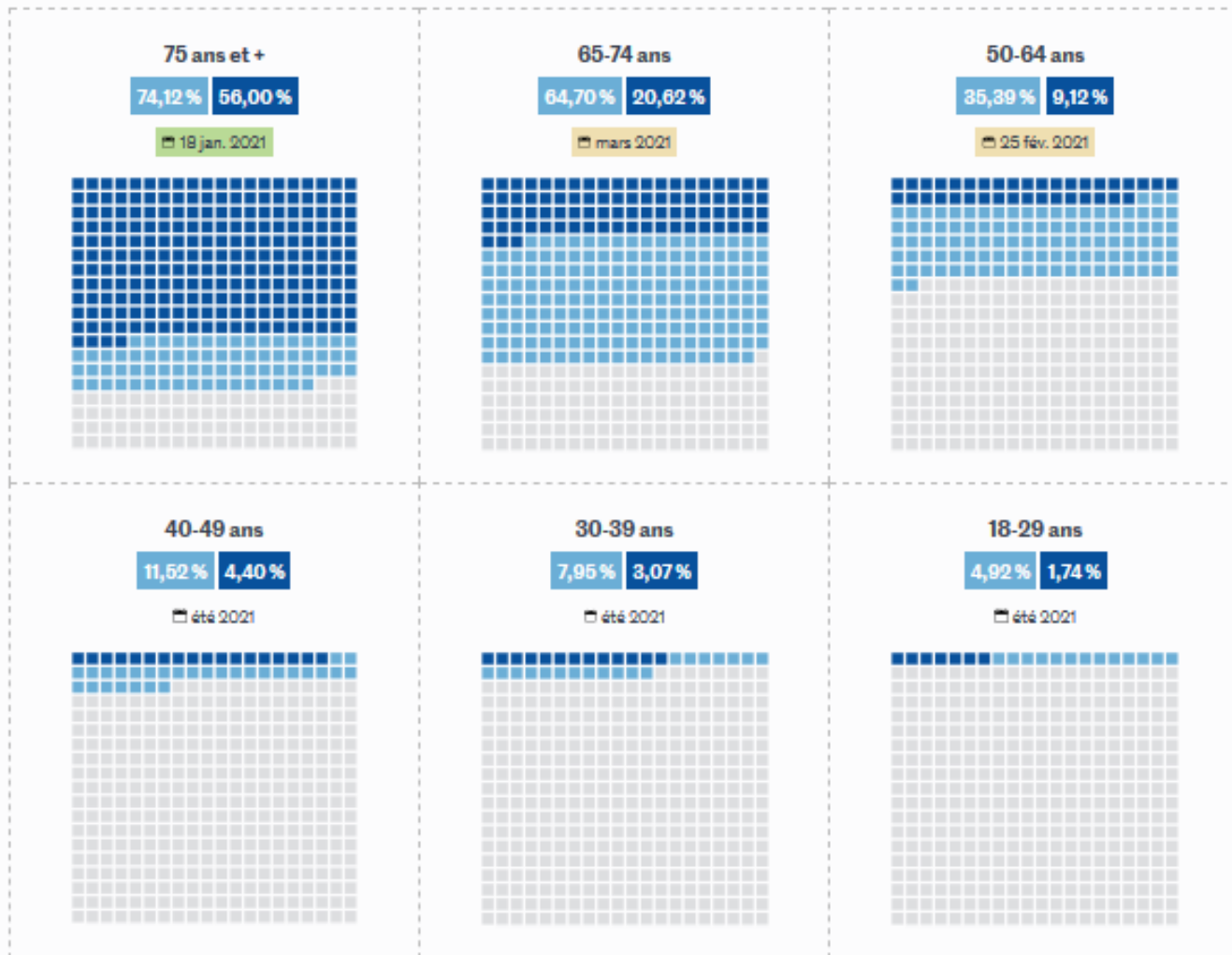
Par jour, entre 0,6 et 0,7% de la population adulte reçoit une injection en Haute-Loire (primo ou seconde)
Semaine 20 (pic d'activité) : 6,2 % des altiligériens adultes recevront leur première injection sur la semaine

Part de la population vaccinée (France / Haute-Loire) par tranche d'âge

La population française vaccinée par âge

Part de la population française ayant été vaccinée, par tranche d'âge au 3 mai 2021.

■ au moins une dose ■ complètement vaccinée



Haute-Loire :
Premier département de la région en termes de
vaccination des 70 ans et plus

- Participation SDIS à la vaccination : travail en cours avec ARS / SDIS / GHT

1. En appui des centres de vaccination existants :

Forte implication du SDIS semaine 16/17/18 sur le CV Massot (vaccination AZ)

2. Renforcement stratégie « d'aller vers » (centres éphémères dans les communes les plus éloignées)

Hypothèse de travail : 400 doses par semaine réservées à l'action du SDIS sur les territoires de proximité à partir de mi-mai (2 communes / semaine)

- Travail CPAM / GHT : 40 RDV identifiés sur chacun des 6 centres de vaccination pour les 75 ans et plus pas encore vaccinés. Partenariat local évitant les « doublons »

- Vaccination des secondes injections pour les moins de 55 ans ayant reçu une première dose d'AZ :

Nouvelles recommandations HAS : les moins de 55 ans, ayant reçu une première dose d'AZ, doivent recevoir une seconde dose de Pfizer ou Moderna à 12 semaines

Estimation sur le département : 1300 patients à programmer sur les centres de vaccination

Patients de ville recensés par les cellules COVID à ce stade : 403

Patients des CV d'ores et déjà recensés par les cellules COVID : 300

Patients des établissements en cours de recensement par le GHT : estimation à 600

- Information sur les standards téléphoniques des cellules COVID : 14 ETP en charge du phoning sur les 3 cellules COVID du département (appels entrants et sortants, prise de RDV Doctolib, vérification de l'éligibilité, traitement des fichiers de recensement):

Le Puy / Craponne : 8h30-18h du lundi au vendredi (6 ETP)

Brioude / Langeac : 8h-12h / 13h-17h du lundi au vendredi (4 ETP)

Yssingeaux / Monistrol : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 du lundi au samedi (4 ETP)

- Tensions d'approvisionnement SPF sur les aiguilles serties (7 doses) :

Réunion de travail des pharmaciens hospitaliers du GHT

Objectif : Préserver la 7^{ème} dans le temps

Solution : Panachage des types de seringues (pour un flacon : utilisation de 6 seringues à 6 doses + 1 seringue à 7 doses)

Implication forte des pharmaciens pour formation et vigilance quant à la pratique des IDE dans les centres de vaccination

Date de début : dès cette semaine

- Recensement des assesseurs par la Préfecture en lien avec les mairies et les trois cellules COVID :

Recensement par les mairies des assesseurs pour transmission Préfecture et cellules COVID

Vaccination des assesseurs au fil de l'eau, sans limite d'âge, dans les CV



Engagement du SDIS sous l'autorité du Préfet dans la campagne de vaccination

Cadre de l'engagement des SDIS dans la vaccination

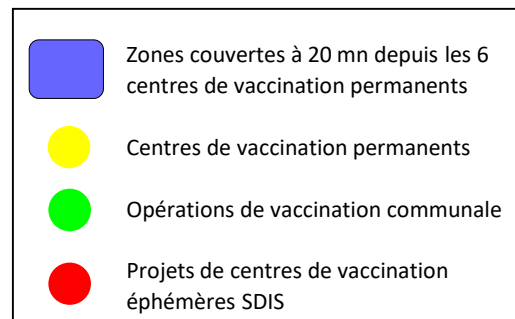
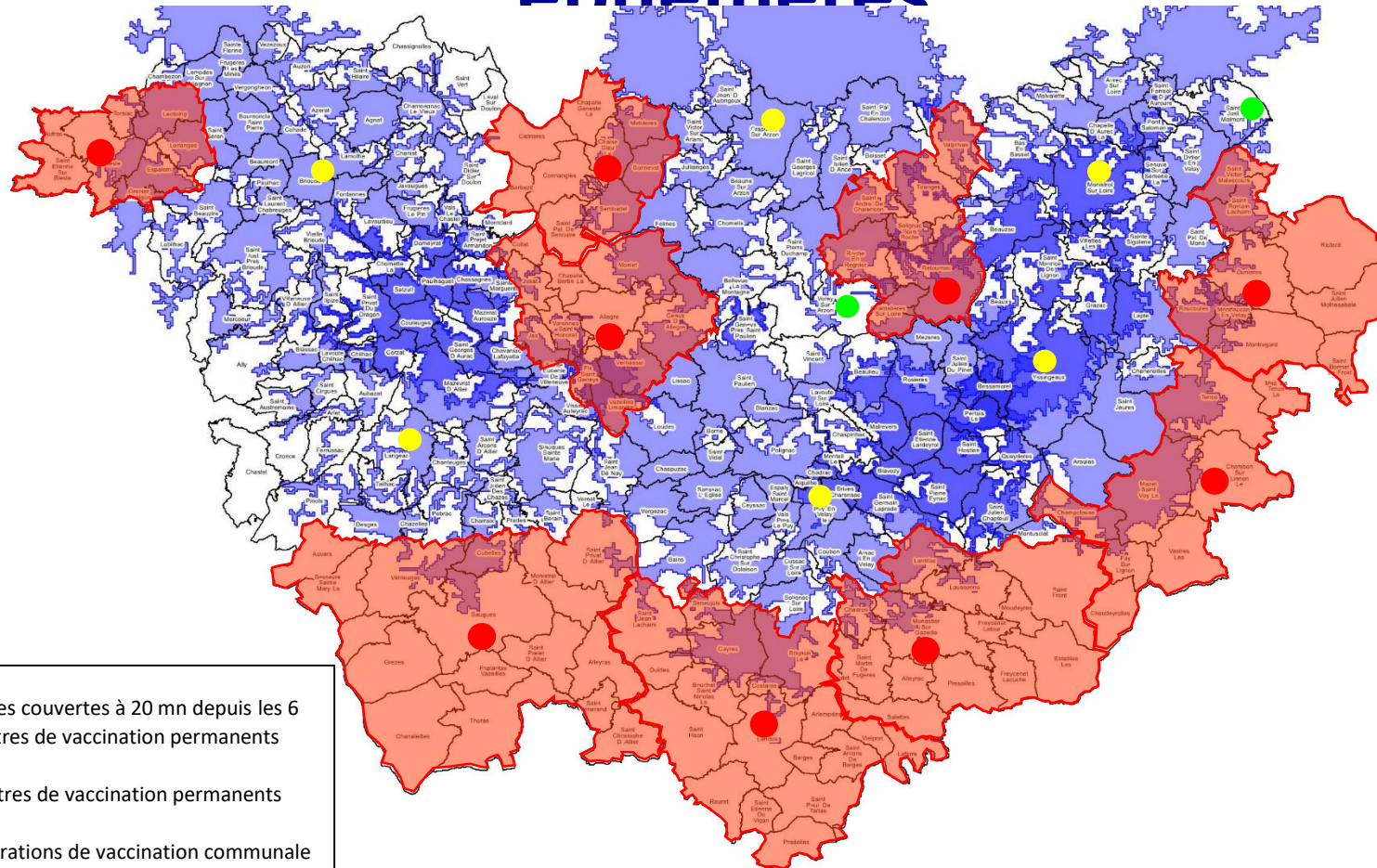
Instruction interministérielle du 24 mars 2021 relative à la montée en charge de la campagne de vaccination contre la Covid - 19 ► Création de centres de vaccination de masse sous l'autorité des préfets pilotés par les services d'incendie et de secours en relation avec les ARS.



En Haute-Loire, dans le cadre d'une démarche d' « aller vers » au profit des populations, prioritairement de plus de 75 ans, éloignées des centres permanents, activation de centres de vaccination éphémères :

- Validés par le Préfet après présentation aux élus ;
- En collaboration avec l'ARS et le GHT 43;
- Avec l'appui des communes bénéficiaires.

Zones à couvrir par des centres de vaccination éphémères



Planification envisagée des centres éphémères

29 et 30 mai :

- Le Chambon sur Lignon
- Saugues

5 et 6 juin :

- Blesle
- Retournac

12 et 13 juin :

- La Chaise-Dieu
- Landos

18 et 19 juin (en raison des élections départementales)

- Allègre
- Dunières

26 et 27 juin :

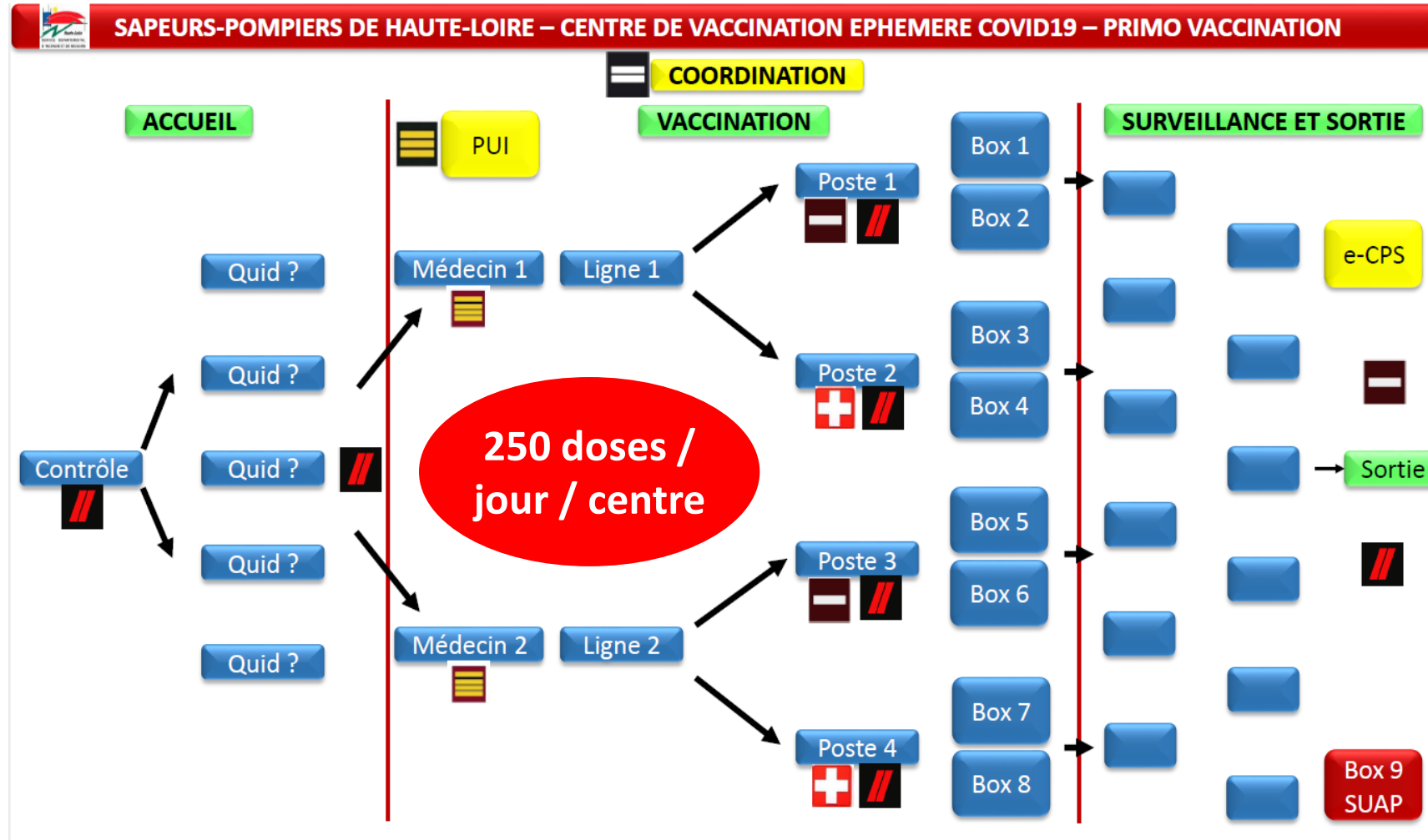
- Le Monastier

Dates des primo vaccinations

+

**Seconde vague à planifier
pour les secondes
injections**

Organisation centre vaccination éphémère



Formation des personnels

Les principes de formation :

- Formation des personnels du SSSM ;
- Formation prioritaire des SPV exerçant une profession paramédicale ;
- Formation secondaire des SPP et SPV ;

La capacité de réponse du SDIS 43 :

- 200 personnels formés aux injections ;
- Activation en simultané de 2 centres de vaccination soit 1000 injections par week-end.

Maire ou Président de Communauté de communes bénéficiant de l'activation d'un centre de vaccination éphémère

Relation hiérarchique :

- Dans la phase de préparation : le chef de groupement territorial concerné
- Sur site le jour J : l'officier de sapeurs-pompiers chargé de la supervision du centre de vaccination

MISSIONS

- Assurer, dès la décision préfectorale d'activation d'un centre de vaccination et deux semaines avant la date prévue, une communication adaptée à l'intention des populations éligibles des communes concernées ;
- Organiser en lien avec l'ARS et le GHT la prise de rendez-vous (Cette liste devra comporter une liste d'attente avec numéro de téléphone portable de patients situés à moins de 15 mn du centre) ;
- Assurer le soutien logistique en mettant à disposition du SDIS les infrastructures ainsi que les moyens humains et matériels nécessaires ;
- Participer à la réunion préparatoire prévue environ une semaine avant la date d'activation ;
- Participer à la communication institutionnelle le jour de l'ouverture du centre

MOYENS DEMANDES

Personnels :

- 1 agent administratif sur les périodes d'activation du centre

Matériels :

- 1 salle de l'ordre de 500 mètres carrés, éclairée et chauffée avec point d'eau et toilettes, zone de parking de 50 places
- 9 boxes occultés de 3x3 mètres environ,
- 20 petites tables,
- 50 chaises,
- 100 mètres de rubalise,
- 20 barrières Vauban,
- 3 poubelles DAOM (Déchets hospitaliers non infectés traités comme des ordures ménagères)
- 1 rouleau de sacs 50 litres,
- 1 ordinateur avec connexion internet et imprimante,
- 1 alimentation électrique avec rallonge type touret de 20 mètres minimum et multiprises,
- 1 réfrigérateur entre 2 et 8°C à l'heure de l'activation du centre.

**Cahier des
charges pour
l'appui
logistique
par les
communes**